

République slovaque

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La République slovaque compte 70 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-et-une de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La République slovaque a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 20 septembre 2018. L'IM est entré en vigueur pour la République slovaque le 1^{er} janvier 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La République slovaque n'a pas notifié ses conventions avec l'Arménie, les Émirats arabes unis et Oman aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans les conventions conclues avec le Brésil, l'Éthiopie* et l'Iran*. L'Arménie, Oman et les Émirats arabes unis ont notifié leurs conventions conclues avec la République slovaque aux fins de l'IM.

La République slovaque met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP associée à la règle LOB¹¹⁹.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la République slovaque.

L'Arménie, Oman et les Émirats arabes unis ont notifié leurs conventions avec la République slovaque aux fins de l'IM, ce qui équivaut à des demandes de mise en œuvre du standard minimum.

Synthèse de la réponse de la juridiction – République slovaque

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Oui, IM		COP
2	Allemagne	Non	Oui, IM	COP
3	Arménie	Non	Non	COP + LOB
4	Australie	Oui, IM		COP
5	Autriche	Oui, IM		COP
6	Bélarus	Non	Non	
7	Belgique	Oui, IM		COP
8	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
9	Brésil	Non	Non	COP + LOB
10	Bulgarie	Oui, IM		COP

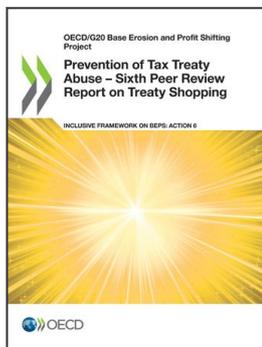
¹¹⁹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la République slovaque choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). La République slovaque a également opté pour la règle LOB simplifiée au titre de l'article 7(6) de l'IM.

11	Canada	Oui, IM		COP
12	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
13	Chypre*	Oui, IM		COP
14	Corée	Oui, IM		COP
15	Croatie	Oui, IM		COP
16	Danemark	Oui, IM		COP + LOB
17	Émirats arabes unis	Non	Non	
18	Espagne	Oui, IM		COP
19	Estonie	Oui, IM		COP
20	États-Unis	Non	Non	
21	Éthiopie*	Non	Non	COP + LOB
22	Fédération de Russie	Oui, IM		COP + LOB
23	Finlande	Oui, IM		COP
24	France	Oui, IM		COP
25	Géorgie	Oui, IM		COP
26	Grèce	Oui, IM		COP + LOB
27	Hongrie	Oui, IM		COP
28	Inde	Oui, IM		COP + LOB
29	Indonésie	Oui, IM		COP
30	Iran*	Non	Non	COP
31	Irlande	Oui, IM		COP
32	Islande	Oui, IM		COP + LOB
33	Israël	Oui, IM		COP
34	Italie	Non	Oui, IM	COP
35	Japon	Oui, IM		COP
36	Kazakhstan	Oui, IM		COP + LOB
37	Koweït	Non	Oui, IM	COP
38	Lettonie	Oui, IM		COP
39	Libye*	Non	Non	
40	Lituanie	Oui, IM		COP
41	Luxembourg	Oui, IM		COP
42	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
43	Malaisie	Oui, IM		COP
44	Malte	Oui, IM		COP
45	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
46	Moldova*	Non	Non	
47	Monténégro	Non	Non	
48	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
49	Norvège	Non	Non	
50	Oman	Non	Non	
51	Ouzbékistan	Non	Non	
52	Pays-Bas	Oui, IM		COP
53	Pologne	Oui, IM		COP
54	Portugal	Oui, IM		COP
55	République arabe syrienne*	Non	Non	
56	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
57	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
58	Serbie	Oui, IM		COP
59	Singapour	Oui, IM		COP
60	Slovénie	Oui, IM		COP
61	Sri Lanka	Non	Non	
62	Suède	Non	Oui, IM	COP
63	Suisse	Non	Non	

64	Tchéquie	Oui, IM		COP
65	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
66	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
67	Turkménistan*	Non	Non	
68	Ukraine	Oui, IM		COP
69	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Taipei chinois*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « République slovaque », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1ea2856e-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.